



Commission des finances

Bottens, le 05 mai 2023

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2023-02 relatif :

La demande de crédit d'étude pour l'abaissement de la vitesse et la mise en zone 30 km/h dans notre village.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie les 17 avril et le 03 mai 2023 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Elle a également envoyé quelques questions au responsable du Préavis, lequel a répondu avec satisfaction. Nous remercions M. Jaquier pour ses réponses.

Le financement de cet investissement entre dans le plafond d'endettement de la Commune. Cependant la commission ne comprend pas le besoin de dépenser ces frais notamment du diagnostic de l'état existant pour CHF 4'200.- ainsi que de l'analyse des flux de mobilité douce et mesures pour CHF 7'600.-. Nous avons reçu un décompte de passage des véhicules sur les principaux axes et rues ainsi que de leur vitesse.

Ce crédit ne tient pas compte du coût d'installation future en cas de la mise en place de cette zone 30. (marquage, signalisation, suppression des passages piétons) etc... et pourrait être mis sur les dépenses du budget sans passer par un nouveau préavis

L'ensemble de la commission aurait préféré un préavis sur l'ensemble des coûts et installations sans passer par ce crédit d'étude tout en supposant que la cause étant acquise, ceci pour également tenir compte d'un amortissement sur le tout.

Pour rappel, le rôle de la Commission des finances est de statuer sur les incidences financières pour la Commune et manifestement cet investissement n'aura pas de répercussion notoires sur le ménage communal.

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2023-02 tel que présenté.

1 : D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude pour l'abaissement de la vitesse et la mise en zone 30 km/h dans notre village.

2 : D'engager une dépense d'investissement de CHF 23'000.-.

3 : De financer cette étude par les liquidités courantes et à défaut de recourir à un emprunt bancaire.

4 : D'amortir ce montant sur 10 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux de mise en œuvre par le compte de fonctionnement 4300.331 soit un amortissement annuel de CHF 2'300.-

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur